



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

SESSAD BOSSUET

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP 5

– PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	7
AGRÉMENT	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS : UN FONCTIONNEMENT ET UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSFORMATION.....	8
– LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS	11
PRÉSENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS	11
ÉVOLUTION DE LA POPULATION.....	12
– L'ACTIVITÉ	18
DONNÉES CHIFFRÉES	18
LES ACTIVITÉS RÉCURRENTES	18
LES PROJETS DE L'ANNÉE.....	23
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT	27
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	27
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS	28
LE PROJET DE SERVICE	30
MISE EN PLACE DU DOSSIER INFORMATISÉ DE L'USAGER	30
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2.....	30
L'ORGANISATION INTERNE	31
LA DÉMARCHE QUALITÉ.....	31
LES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES	32
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM.....	32
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMÉNAGEMENTS.....	34
– RESSOURCES HUMAINES	35
ORGANIGRAMME AU 1 ^{ER} JANVIER 2024.....	35
MOBILITES, RECRUTEMENTS	36

ACTIONS DE FORMATION	36
– PERSPECTIVES	37
– POUR L'ANNEE 2024	37
.ÉLABORATION DU NOUVEAU PROJET DE SERVICE	37
SUITE DU RÉFÉRENCIEMENT DE L'ACTIVITÉ	37
DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION DE PRÉVENTION ET DE RESSOURCE.....	37
RENFORCER LES LIENS PARTENARIAUX ET INSTALLER UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE	37

LISTE DES RÉDACTEURS 38

ANNEXES..... 39

DIAGNOSTICS DE L'EFFECTIF DES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SESSAD (CODES EN CIM 10)	40
---	----



INTRODUCTION

Une première année de pilotage sous l'égide des PEP69/ML

L'association Centre Bossuet a fusionné avec les PEP69/ML le 1er janvier 2023.

Dans un contexte compliqué de tentatives de fusions abandonnées, et de crise institutionnelle, le SESSAD¹ a connu une série de démissions laissant un bon nombre de postes vacants, notamment en orthophonie. Ce contexte a fortement perturbé le fonctionnement du SESSAD.

En 2023, l'équipe a connu également des mouvements, avec notamment le départ de la secrétaire et de la psychomotricienne, présentes depuis l'origine du SESSAD. Des recrutements ont eu lieu et l'équipe tend actuellement à se stabiliser, les postes d'orthophonistes ont notamment été pourvus.

Ce rapport d'activité vise à présenter les éléments de structuration apportés à l'organisation et au fonctionnement du SESSAD sur cette première année de fonctionnement.

Un travail sur la transformation de l'offre s'est amorcé ; il s'agit d'accompagner l'ensemble de l'équipe vers une pratique plus orientée vers les lieux de vie des jeunes, en renforçant les liens avec l'école et d'abandonner progressivement les pratiques groupales au sein du SESSAD comme modalité principale d'accompagnement. Un nouveau projet de service sera travaillé en 2024.

¹ SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

Au cours de cette année, le nouveau projet (2023-2028) de l'association les PEP69/ML a été validé. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

- Développement du pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes
- Démarches inclusives, société inclusive
- Innovation sociale, ingénierie sociale

Ce document est l'aboutissement d'une démarche d'élaboration participative et contributive d'une diversité de professionnels, fondée sur la confrontation des idées, l'enrichissement mutuel, la convergence et les interrogations pour coconstruire une vision partagée de nos missions au cœur des territoires, en articulation avec les politiques publiques et l'ensemble de nos partenaires dont ceux de l'éducation et de la santé.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

AGRÉMENT

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile Bossuet a été créé en juin 2005. Il est le fruit d'une réflexion commune du Conseil d'administration, des professionnels du CMPP et des parents de l'association «Avenir Dysphasie» demandeurs de ce type d'accompagnement. Le mode de fonctionnement du CMPP Bossuet ne permettait pas d'aider au mieux un certain nombre de jeunes patients présentant des troubles dys. Le SESSAD est né de la volonté de mettre en œuvre un accompagnement plus global.



Le SESSAD Bossuet accueille des enfants et adolescents porteurs de Troubles Spécifiques du Langage (TSL). Le projet initial concernait 30 jeunes âgés de 4 à 20 ans souffrant de troubles complexes du langage et de la parole, pouvant être maintenus dans une scolarité ordinaire et/ou intégrée, avec des soins ambulatoires.

Le premier agrément a limité dans un premier temps la capacité d'accueil à 15 places financées pour enfants et adolescents âgés de 4 à 20 ans, porteurs de troubles complexes et sévères du langage (dysphasie). Il a été renouvelé pour une période de 15 ans en 2020 pour 15 places.

Par un arrêté du 14 décembre 2022, suite à la fusion avec les PEP69/ML, l'autorisation prévue de 15 ans a été renouvelée jusqu'au 30 juin 2035.

□ Catégorie de l'établissement : 182 – Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile

- Numéro de SIRET : 77990467100418
- Numéro de FINESS : 690013438
- Numéro APE : 8891B
- Accessibilité : ERP

Le service est géré depuis le 1 janvier 2023 par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Rhône/Métropole de Lyon (ADPEP69/ML).

Le SESSAD a occupé jusqu'en Juin 2023 des locaux rue Louis Blanc dans le 6^{ème} arrondissement de LYON. Le service a déménagé en Juillet 2023 au 54 rue BOSSUET local loué au GRAND LYON, dont une partie est réservée à l'activité de plusieurs groupes thérapeutiques du CMPP.

Le service est ouvert 215 jours. Il reste ouvert une semaine durant les vacances de la Toussaint et durant toutes les vacances scolaires d'hiver et de printemps.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS : UN FONCTIONNEMENT ET UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSFORMATION

EXTRAIT DU PROJET DE SERVICE 2017-2022

« Comme le précise l'agrément préfectoral n° 2005-671 du 29 juin 2005, le SESSAD Bossuet bénéficie d'un agrément pour les enfants de 4 à 20 ans [...]

Dans la réalité, les admissions se font plutôt en fin de parcours à l'école primaire. »

Commentaire : La direction arrivée en 2023 identifie la nécessité d'intervenir plus précocement dans le parcours des jeunes et a le souci d'augmenter le nombre d'enfants accompagnés dès l'âge de 4 ans. Un rapprochement avec la MDMPH², et des actions de préventions ciblées auprès des crèches et des écoles maternelles, en lien avec les autres partenaires du territoire, devraient permettre de viser cet objectif à terme.

« L'accompagnement éducatif s'effectue dans les lieux de vie et d'activités de l'enfant ou adolescent et dans les locaux du service. Le SESSAD est positionné aussi comme un lieu ressource pour l'environnement du jeune et de sa famille.

A l'extérieur du SESSAD, l'accompagnement éducatif peut être groupal ou individuel. En effet, certaines sorties de groupes peuvent être organisées à l'extérieur, notamment le mercredi après-midi dans le cadre de sorties culturelles ou sportives.

L'éducatrice est également amenée à réaliser des accompagnements plus individualisés dans le cadre d'un travail sur l'autonomie dans les transports, par exemple, ou lors d'un repas éducatif sur les lieux de formation ou de stage afin de maintenir un lien régulier avec le jeune. »

Commentaire : Le projet de service définit que seules les interventions de l'éducatrice spécialisée se font sur les lieux de vie des jeunes. Les autres prises en charges, individuelles et/ou groupales, portées par les autres membres de l'équipe étaient pensées dans les locaux du SESSAD.

La transformation de l'offre, en cours de construction depuis 2023, vise à ce que l'ensemble de l'équipe propose des accompagnements dans l'école et les lieux de vie des jeunes. Actuellement, l'éducatrice continue d'intervenir dans tous les lieux de vie et les orthophonistes interviennent à l'école. A la rentrée de septembre 2024, toute l'équipe proposera des interventions hors les murs du SESSAD.

Des regroupements sur les vacances scolaires, dans les locaux du SESSAD, pourront être pensés en réponses au besoin des enfants.

² MDMPH : maison départementale des personnes handicapées Métropole de Lyon

« L'éducatrice spécialisée a également un rôle de coordination au sein de la structure. Elle est notamment en lien avec les partenaires scolaires (enseignants, enseignants référents, etc.) ainsi qu'avec les jeunes et leur famille.

En effet, l'éducatrice se rend régulièrement sur les différents lieux scolaires, notamment lors des Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) auxquelles elle assiste systématiquement. Elle est également régulièrement en lien avec les familles (soit par téléphone, par mail ou lorsqu'elles accompagnent ou viennent chercher leur enfant au SESSAD).

Le rôle de coordination s'effectue également à ce niveau, notamment lorsqu'il est nécessaire de transmettre à l'équipe des informations importantes concernant leur enfant ou lorsqu'une demande lui est formulée concernant un autre professionnel (demande de bilan orthophonique, inquiétudes familiales ou demande de rencontre avec le psychologue du service). »

Commentaire : Le projet de service ne précise pas le rôle de coordination de l'éducatrice spécialisée dans le cadre de la mise en œuvre des PIA. L'évolution du SESSAD vise à positionner l'éducatrice spécialisée comme coordinatrice des PIA. A termes, la fonction de coordination de parcours pourra être développée au sein du SESSAD.

« Dans les locaux du SESSAD, l'accompagnement éducatif est essentiellement groupal. Seule, en binôme, voire en trinôme avec des professionnels de la structure ou un intervenant extérieur, l'encadrement des groupes est pensé et réfléchi en équipe avec l'appui du projet personnalisé de chaque jeune. »

Commentaire : La modalité principale d'accompagnement des jeunes, en dehors des interventions hors les murs de l'éducatrice, consistait en dispositifs groupaux, co-animés par deux ou trois professionnelles. Ces groupes thérapeutiques, au cœur du projet de soin, étaient organisés selon des groupes d'âges, les objectifs de ces dispositifs et l'indication pour en bénéficier étaient insuffisamment formalisés. L'ensemble des jeunes accompagnés ont bénéficié de cette modalité d'accompagnement.

Le nouveau projet de service visera à proposer diverses modalités d'accompagnement comme autant de réponses aux besoins des jeunes, s'inscrivant ainsi dans le projet et le parcours singulier de chaque jeune accompagné.

Le fonctionnement du SESSAD ne prévoyait pas de PIA formalisés co-construits avec les familles et les jeunes. La formalisation des PIA a débuté dès septembre 2023 et devrait permettre que les 18 jeunes accompagnés aient un PIA d'ici septembre 2024.

« Chaque année un mini-séjour de 4 jours est réalisé et organisé par le SESSAD. L'encadrement se fait avec l'éducatrice et un autre membre de l'équipe.

Chaque année, 6 jeunes au maximum participent à ce séjour.

Le choix se fait en équipe et à partir du projet personnalisé de chaque jeune. Le choix du lieu et des activités proposées est décidé en concertation entre les encadrants du mini-camp avec l'aval de l'équipe et l'accord de la direction.

Ensuite, un projet et un dossier « transfert temporaire d'établissement pour enfants et adolescents handicapés » sont rédigés en commun par l'éducatrice et l'autre professionnel accompagnant. Ces documents sont ensuite envoyés à la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse et Sport et Cohésion Sociale, à la CPAM) ainsi qu'aux Agences Régionales de Santé (ARS) des régions concernées par le mini-séjour.»

Commentaire : Dans le nouveau projet de service, la question des séjours, des transferts et des regroupements sera pensée comme une modalité d'accompagnement devant répondre aux besoins de chaque jeune et se construire avec des objectifs discutés dans le PIA pour chaque jeune concerné. Ces transferts pourront le cas échéant être organisés en lien avec l'association Avenir dysphasie, qui propose également des journées conviviales, familiales, ayant une visée de mise en lien pour favoriser les rencontres et les échanges entre familles et entre jeunes concernés.

Comme énoncé en introduction, le travail de réécriture du projet de service du SESSAD débutera en septembre 2024 et sera accompagné par un organisme extérieur. Il impliquera l'ensemble des parties-prenantes, dont les familles et les jeunes.

LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

PRÉSENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

ADRESSAGE

Les enfants accueillis au SESSAD sont orientés par la MDMPH. Les notifications arrivent sur la plateforme Viatrajectoire (logiciel MDMPH). Il était prévu d'attendre que ce soit les familles ou des travailleurs sociaux qui contactent le SESSAD pour enclencher la procédure d'admission.

Nous avons fait évoluer cette démarche en 2023 et dès qu'une notification arrive, nous contactons les familles (pour lesquels les coordonnées sont indiquées). Une fois les contacts pris et la volonté de la famille d'un accompagnement au SESSAD acté, les bilans retraçant le cursus du jeune sont demandés ainsi que les éléments scolaires. Tous les appels (SESSAD ou travailleur social et/ou famille) et observations sont consignés dans Viatrajectoire et dans Mediateam.

DÉFINITION

Le terme de « dysphasie », pour définir les troubles des enfants accompagnés, s'est imposé durant les dernières années.

La dysphasie est un trouble neurodéveloppemental du langage qui affecte la compréhension et/ou l'expression d'un message verbal, peu importe la modalité de présentation, langage oral ou écrit. La dysphasie est un trouble. Elle persiste tout au long de la vie, mais les manifestations varieront et le degré de sévérité peut lui aussi changer. Ce trouble n'est pas la conséquence d'un manque de stimulation, d'un déficit sensoriel (par exemple auditif), ni d'une déficience intellectuelle. Au contraire, ces enfants présentent souvent une intelligence logique ou visuelle normale et ont un désir de communiquer, ce qui persiste à l'adolescence ou à l'âge adulte. Ce trouble du langage a généralement des répercussions dans plusieurs sphères de la vie de l'enfant puisque ce dernier peine à s'exprimer et à comprendre tout ce qui a trait au langage (les enseignements, les échanges avec les pairs, les consignes de la maison, les explications qu'on leur donne s'ils ont fait quelque chose qu'il ne fallait pas, etc.).

CODAGE DES TROUBLES

*La CIM 10, F80 utilise la nomenclature de "Troubles spécifiques du développement de la parole et du langage"

* Le DSM-5, utilise la nomenclature de « Troubles de la communication » pour classifier les problématiques persistantes du langage. **Dans sa plus récente version, le DSM-5, utilise cinq catégories distinctes à savoir :**

- Le Trouble du langage** (Language disorder);
- Le Trouble de la parole et de la phonologie** (Speech sound disorder);
- Le Trouble du bégaiement débutant dans l'enfance** (Childhood-onset fluency disorder ou Stuttering);
- Le Trouble de la communication social-pragmatique** (Social-pragmatic communication disorder);
- Le Trouble de la communication non-spécifié** (Unspecified communication disorder).

Ces différents troubles existent dès la petite enfance et s'avèrent persistants. De plus, ils sont accompagnés de limitations significatives de la communication, de la participation sociale et des apprentissages.

Sur le plan sémiologique, le terme de dysphasie recouvre des tableaux cliniques variés, mais un certain nombre de symptômes se retrouvent chez ces enfants.

Ils ont en commun :

« Des troubles graves et durables portant sur les versants expressif et/ou réceptif du langage oral :

- Résistant aux techniques rééducatives habituelles contrairement au retard de langage,
- Ayant un caractère “ étrange ”, “ particulier ”, avec des marqueurs morphologiques et syntaxiques déviants,
- Associant des difficultés à traiter et mettre en mémoire de l'information parvenant par voie auditive, de manière séquentielle et à grande vitesse,
- Ayant un retentissement de ces troubles sur l'apprentissage du langage écrit (lecture, transcription, mathématiques).

La sémiologie varie cependant d'un enfant à l'autre :

- Le plus souvent, on est placé devant un syndrome phonologico-syntaxique touchant préférentiellement l'expression orale.
- Dans d'autres cas, il s'agira plutôt d'un trouble lexical, sémantique.
- Certains cas rares de surdité verbale affectent la réception du langage avec une expression meilleure que la compréhension. ». (Extrait du projet d'établissement

Différents types de troubles sont souvent associés à cette pathologie. Ils peuvent concerner les domaines de l'attention, de la mémorisation, des fonctions exécutives, de l'hyperactivité ou de l'extrême lenteur, des praxies.

La vie psychique de ces enfants est dans tous les cas perturbée sur les plans psychologique, psychomoteur, relationnel, familial et social.

Si ces troubles associés, ne sont pas pris en compte, les méthodes pédagogiques et rééducatives risquent d'être mises en défaut.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

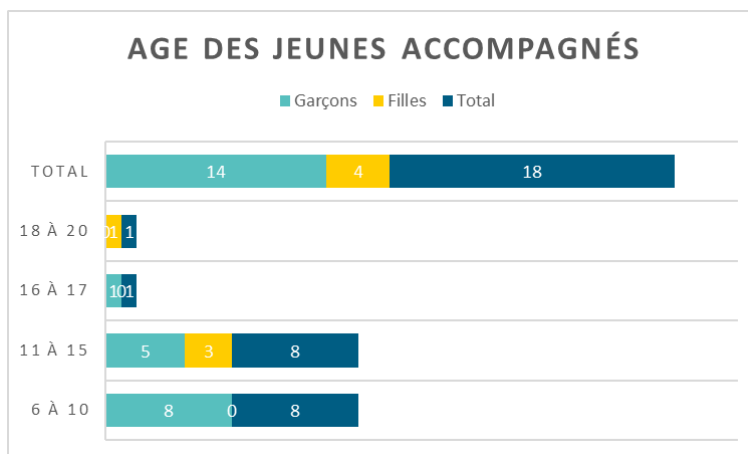
FILE ACTIVE

18 jeunes sont accompagnés au 31 décembre 2023 (taux de 1.2%) pour 15 places (agrément). En effectif cumulé, nous avons suivi 24 jeunes sur l'année 2024.

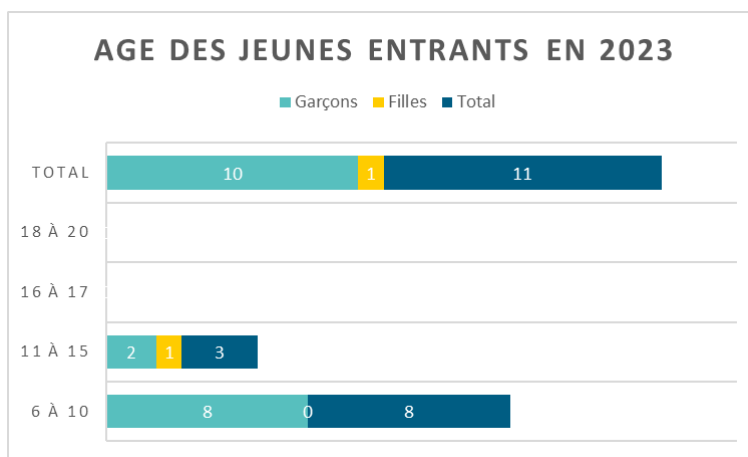
6 jeunes sont sortis en juillet 2023 et bénéficient d'un suivi à 3 ans. Ce sont tous des jeunes de plus de 18 ans. 11 admissions ont été prononcées entre août 2023 et octobre 2023

2 sorties sont prévues à la fin de l'année scolaire 2023-2024, il s'agit de 2 jeunes de 18 ans à la fin de l'année scolaire.

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



88, 8% des jeunes accompagnés ont entre 7 et 14 ans, ils sont scolarisés en primaire et collège.
77,7 % des jeunes accompagnés sont des garçons.

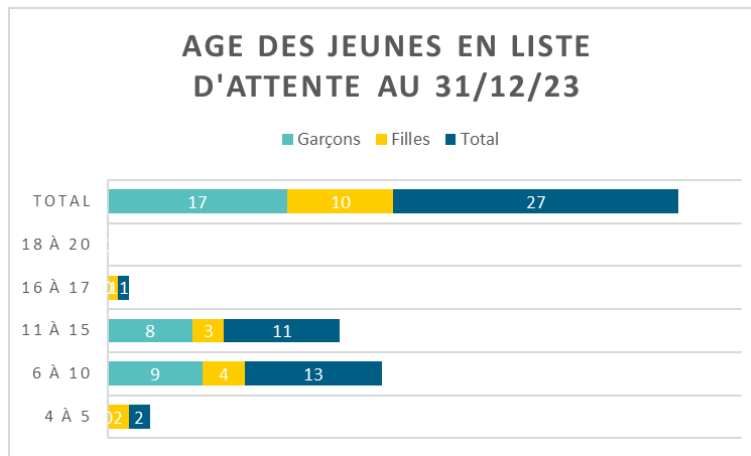


61,1% des jeunes accompagnés ont été admis en 2023, en début d'année scolaire. Il s'agit majoritairement de garçons scolarisés en primaire.

LISTE D'ATTENTE

Avant l'arrivée de la nouvelle direction en mars 2023, il n'y avait pas de procédure consolidée de gestion de la liste d'attente et donc peu de visibilité sur les demandes réelles et la manière dont le service priorisait les admissions. Depuis le départ de la secrétaire en novembre 2023, et avec l'aide des intérimaires qui ont pris le relais, nous avons pu identifier 107 notifications sur via trajectoire qui n'avaient pas été traitées ou traitées de manière ponctuelle. Chaque famille concernée dont nous avons les coordonnées ont été rappelées afin de recueillir leurs attentes concernant le suivi du SESSAD. Pour plusieurs jeunes, la notification n'avait plus cours et /ou le jeune concerné avait plus de 20 ans. Pour d'autres, la notification était encore valide. Parmi les jeunes avec une notification en cours, plusieurs ont mis en place un suivi libéral dans l'attente d'une réponse du SESSAD et n'ont pas souhaité l'accompagnement du SESSAD, pour d'autres, elles maintiennent leur demande de suivi par le SESSAD.

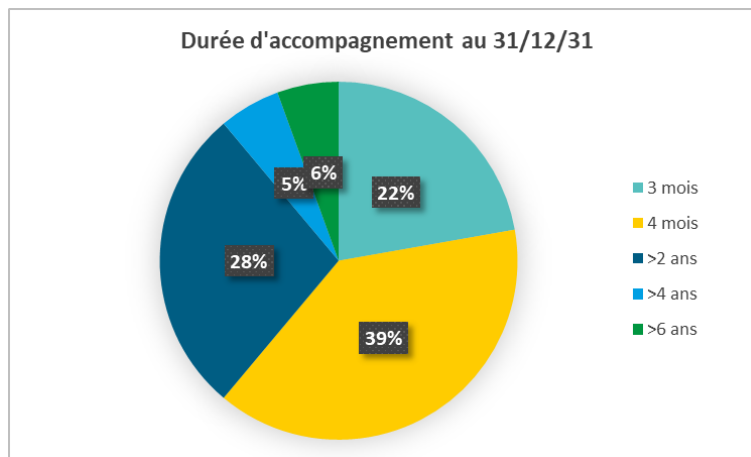
Au final, 27 familles sur les 107 notifications sur Viatrajectoire ont souhaité le suivi du SESSAD et sont donc sur liste d'attente.



88,8% des jeunes sur liste d'attente ont entre 6 et 15 ans, ce qui correspond à la tranche d'âge des jeunes actuellement accompagnés.

A noter que 2 enfants sur liste d'attente ont moins de 6 ans, ces enfants seront à prioriser dans les futures admissions, afin de faciliter la prise en charge la plus précoce possible.

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT



On observe un renouvellement de l'effectif des jeunes accompagnés au SESSAD à la rentrée scolaire 2023-2024 avec 11 jeunes entre 3 et 4 mois de durée d'accompagnement au 31/12/2024 (61,1% de l'effectif).

5 jeunes sont accompagnés depuis plus de 2 ans et moins de 4 ans, soit 27,7% de l'effectif

1 jeune est accompagné depuis plus de 4 ans et moins de 6 ans (5,5% de l'effectif) et 1 jeune est accompagné depuis 6 ans, il sortira du SESSAD en juillet 2024 et bénéficiera d'un suivi à 3 ans.

RÉPARTITION PAR TROUBLES - DIAGNOSTICS

Le médecin pédopsychiatre a pu coder les diagnostics des jeunes accompagnés à partir de la CIM 10, dans le tableau ci-dessous.

Répartition des déficiences principales et associées présentes chez les jeunes accompagnés								
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Déficiences auditives	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	TOTAUX
À titre principal	1	4		15				20
À titre associé			1	3	1	16	18	41
Total	1	4	1	18	1	16	18	61

Les chiffres présentés mettent bien en avant la prégnance des troubles du langage et des apprentissages chez les 18 jeunes accompagnés. Pour 16 d'entre eux, ce diagnostic s'accompagne de troubles du comportement et de la communication.

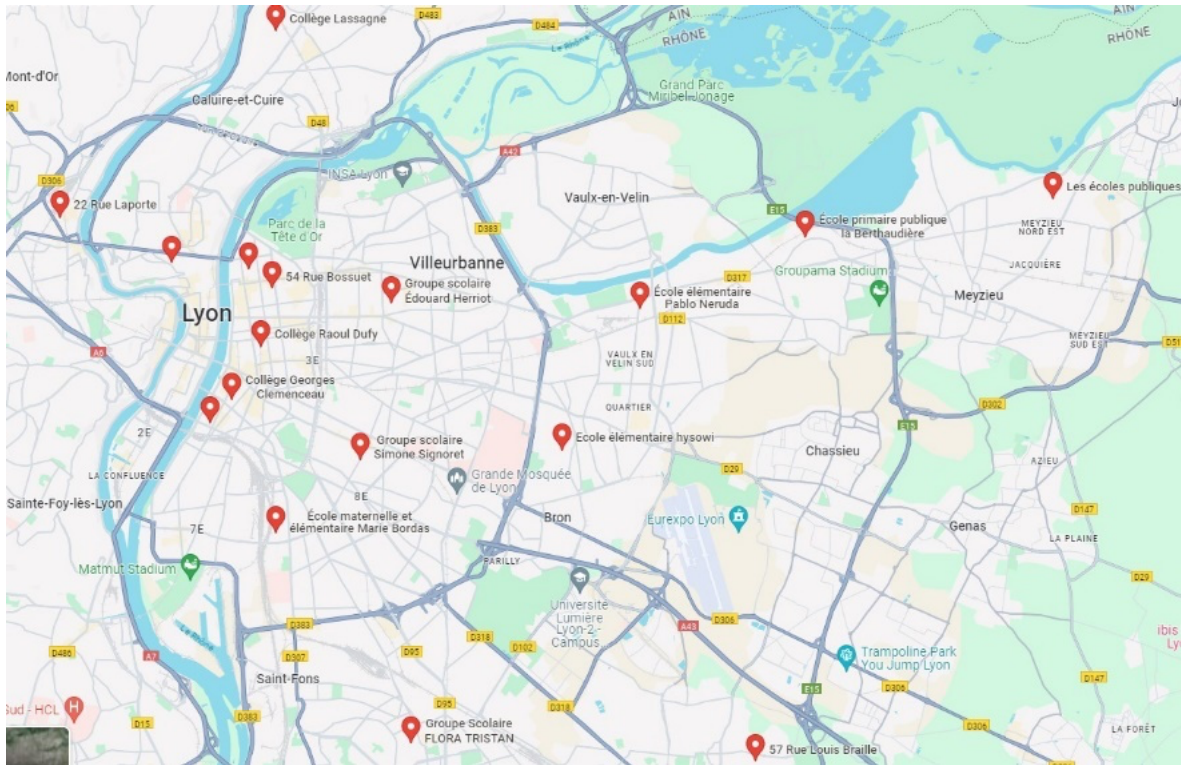
En outre, les 18 jeunes accompagnés présentent d'autres déficiences associées correspondant majoritairement à des difficultés psychosociales.

En résumé, si tous les jeunes accompagnés sont porteurs de troubles du langage, à l'origine de l'indication du SESSAD Bossuet, plusieurs enfants ou adolescents pris en charge ont aussi des troubles associés dans un contexte de difficultés psychosociales rendant chaque situation complexe. Le rôle du SESSAD est donc fondamental pour une prise en charge globale de ce profil de jeunes.

Les jeunes présentant un trouble du langage sans troubles majeurs associés, peuvent être suivis en libéral, en CMP, en CMPP ou dans d'autres cadres (Réseau Dys par exemple). Le SESSAD est donc bien une indication pour les situations les plus complexes. Ces facteurs de complexité des profils sont importants à identifier pour décider des admissions, des réorientations éventuelles ainsi que pour justifier d'une sortie du SESSAD avec des relais pour des jeunes qui n'auraient plus besoin que d'orthophonie par exemple, rééducation qui peut se faire en libéral.

Le détail des diagnostics présents dans l'effectif des jeunes accompagnés est présenté en annexe de ce rapport.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Le SESSAD n’est pas sectorisé et accueille des jeunes domiciliés et scolarisés sur l’ensemble de la Métropole de Lyon.

L’équipe peut être amenée à se déplacer jusqu’à Bron, Vaulx-en Velin, Vénissieux, Meyzieu, Décines ou Sathonay camp.

Les taxis sont accordés aux jeunes qui ne sont pas encore autonomes pour se rendre au SESSAD, l’autonomie dans les trajets est travaillée avec l’éducatrice en amont, cet accompagnement s’inscrit dans le cadre du PIA des jeunes.

Le SESSAD prend en charge la moitié des trajets pour les jeunes qui viennent au SESSAD pour des groupes hebdomadaires le mardi.

La venue au SESSAD des parents, qui assurent l’autre partie des trajets permet des échanges entre les familles et l’équipe.

A l’avenir, les interventions du SESSAD se feront quasi exclusivement dans les lieux de vie du jeune et notamment à l’école. Il y aura beaucoup moins de prise en charge en taxi, mis à part sur des périodes de regroupement durant les vacances scolaires.

RÉPARTITION DES JEUNES PAR NIVEAU SCOLAIRE

SCOLARISATION INDIVIDUELLE				
Niveau scolaire	Ordinaire	Ordinaire +ULIS	AESH	Nombre de jeunes concernés
CP	1		1	1
CE1	1		1	1
CE2	1		1	1
CM1	3	1	3	4

CM2		2		2
6 ^{ème}		1		1
5 ^{ème}		1		1
4 ^{ème}	1	2	1	3
3 ^{ème}		1		1
Lycée général/technologique	1 bac informatique			1
Lycée professionnel	1 bac ASSP			1

Tous les jeunes accompagnés par le SESSAD sont scolarisés en milieu ordinaire.

La moitié d'entre eux bénéficie d'une scolarité ordinaire avec un AESH (sauf pour les 2 lycéens qui n'ont pas d'AESH). L'autre moitié des jeunes bénéficie d'une scolarité en dispositif ULIS.

DEVENIR DES JEUNES SORTIS DU SESSAD

6 jeunes sont sortis du SESSAD en juillet et octobre 2023.

Ces jeunes bénéficient d'un suivi à 3 ans à leur sortie, ce qui signifie que l'équipe reste en veille, peut répondre ponctuellement à une sollicitation et faciliter les relais vers les dispositifs de droit commun ou d'autres dispositifs d'accompagnement le cas échéant. L'éducatrice spécialisée contacte au moins une fois par an les jeunes en suivi à 3 ans.

Deux jeunes filles ont obtenu leur CAP COIFFURE, et poursuivent pour une Mention Complémentaire.

Une autre jeune poursuit en 1^{ère} pro, pour BAC pro en alternance.

Un jeune a obtenu son CAP Monteur Installateur Thermique, il n'a pas repris ses études ensuite. Il recherche un patron pour la prochaine rentrée.

Un jeune est en 2^{ème} année de CAP Opérateur Logistique.

Une jeune fille a obtenu son CAP petite enfance, et poursuit avec un BP ASSP à Villeurbanne.

L'ACTIVITÉ

DONNÉES CHIFFRÉES

Les données chiffrées de 2022 concernant le nombre d'actes font état de 2736 actes. Ce chiffre était calculé sur une base de 4 actes par semaine pour 38 semaines d'ouverture, concernant 20 jeunes en file active, tenant compte d'un taux d'occupation de 90%.

En 2023, le nombre de semaines d'ouverture est de 44, le nombre de jeunes en file active est de 18 et le taux d'occupation est de 90%, soit **un nombre d'actes de 2851**.

Ce calcul et ces chiffres nous questionnent car ils se fondent sur un calcul théorique sans prendre en compte la réalité des interventions effectuées auprès des jeunes. Aucun outil de pilotage fiable n'existait au SESSAD pour calculer le nombre d'actes et assurer un suivi chiffré des accompagnements et aucune base claire ne définissait ce qu'est un acte et comment on compte l'activité.

En 2023, le nombre d'actes n'a pas pu être consolidé, l'usage de Mediateam est récent (septembre 2023) et ne permet pas une visibilité exhaustive sur l'activité du SESSAD.

Avec l'usage progressivement investi par les professionnels du SESSAD du logiciel Mediateam, nous serons en mesure de fournir pour l'an prochain (données de 2024) des données fiables et exhaustives sur l'activité.

Pour autant, il sera nécessaire de mener une réflexion sur le comptage de l'activité, et notamment sur la nature d'un acte : interventions directes en présence du jeune et/ou de sa famille ; liens avec les professionnels libéraux, de l'éducation nationale, actions de sensibilisations ; appui ressources,...

LES ACTIVITÉS RÉCURRENTES

LES ACTIVITÉS DE GROUPE PORTÉES PAR L'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

□ GROUPE SPORT

Ce projet a été proposé en réponse à une demande de certains jeunes exprimant leur volonté de faire une activité (sportive/artistique...). Pour d'autres, la difficulté est d'émettre un souhait, un désir. Beaucoup ne pratiquent pas d'activités, seulement à l'école. Ils ont donc été invités à participer au groupe sport. Favoriser l'émergence de l'activité dans un environnement sécurisé, repéré et encadré par des professionnels connus, permet souvent une prise de confiance en soi et ainsi une appréhension du monde extérieur de façon plus sereine.

Les objectifs travaillés dans ce groupe sont la socialisation, l'investissement, le respect de ses engagements, l'hygiène physique, le respect de soi (ne pas se blesser, se sentir capable, se dépasser), le respect de ses pairs (ne pas se moquer) l'esprit d'entraide, le vivre ensemble, prendre confiance en soi, prendre conscience de son corps...

Ce groupe sport se déroule dans un gymnase, il est encadré par une intervenante sportive. 4 jeunes ont pu en bénéficier 1 mercredi sur 2 depuis septembre 2023.

□ GROUPE HYGIENE

Ce groupe est co-animé par l'éducatrice et la psychomotricienne.

Il a été pensé suite au constat que chez l'adolescent fille/garçon, la notion d'hygiène n'est pas toujours une évidence.

Le rapport au corps, la transformation de celui-ci, l'image de soi, savoir se protéger... à l'adolescence, est une étape complexe. Ces changements génèrent beaucoup d'interrogation, d'angoisse qu'il n'est pas toujours simple d'aborder. Chez certains, la transformation de soi peut être parfois occultée, évitée. L'adolescence est un passage vers l'âge adulte qui reste complexe.

Pour travailler le rapport au corps à la période adolescente, il semble pertinent de commencer par la notion d'hygiène. Connaître les bases acquises par les jeunes du groupe : Savoir quelles routines ils ont intégré, se laver les mains, les dents, les cheveux, se coiffer...

Le cycle menstruel fait également partie des sujets travaillés avec le groupe : qu'est-ce qu'une serviette hygiénique, comment prendre en compte cette période...

Savoir prendre soin de soi, en y prenant du plaisir, en y mettant du sens, peut donner confiance. Accéder au bien-être est un élément important qui peut permettre une meilleure gestion de son quotidien et un allant vers l'autonomie.

L'apprentissage de l'hygiène, qu'elle soit physique, alimentaire, corporelle, permet le respect de soi, se prendre en main, le respect à autrui (ne pas se sentir isolé, avoir conscience de soi, de son corps, se connaître.)

5 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement 1 fois par semaine sur l'ensemble de l'année 2023.

LES GROUPES THERAPEUTIQUES

Comme évoqué précédemment, la modalité principale de l'accompagnement au SESSAD est depuis l'origine fondée sur des groupes à visée thérapeutique, coanimés par des binômes ou trinômes de professionnels. La vacance du poste d'orthophoniste jusqu'en novembre 2023 a fait porter l'animation des groupes thérapeutiques par la psychomotricienne et la psychologue. Au retour de congé parental en novembre 2023, le médecin pédopsychiatre est également intervenue dans la coanimation des groupes.

Les groupes sont composés d'enfants de même classe d'âge :

- les enfants (8-10 ans) : plusieurs aspects sont travaillés dans ce groupe, notamment la question de la relation à l'autre, de la communication, dans le respect et l'écoute mutuels. Des outils de médiation comme le récit, à partir de lectures, le dessin, l'expression corporelle,... sont utilisés en tenant compte des souhaits des enfants.
- les adolescents (11-14) : les mêmes problématiques sont abordées pour les adolescents, mais avec des médiations plus en lien avec les centres d'intérêts de leur âge. De nouveaux thèmes sont abordés, comme l'autonomie, le rapport au corps par exemple.
- les grands (à partir de 15 ans). Ces jeunes sont en voie de professionnalisation et se trouvent en fin de prise en charge SESSAD. Il s'agit d'accompagner ces adolescents en fin de cursus scolaire spécialisé vers la professionnalisation dans le milieu ordinaire ou protégé.

LES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

En plus des dispositifs de groupe, des accompagnements individuels sont proposés :

En orthophonie (depuis novembre 2023) : des bilans orthophoniques sont effectués si besoin et un travail sur le développement du langage et de la communication peut être proposé.

En psychomotricité : des bilans psychomoteurs peuvent être proposés. Une surveillance des étapes du développement posturo moteur est menée ainsi qu'une mise en place des compensations en cas de troubles vestibulaires.

En accompagnement psychologique : des bilans cognitifs ou psychoaffectifs peuvent être proposés ainsi qu'un accompagnement psychologique lorsqu'une certaine souffrance est constatée.

Éducatives : des entretiens individuels avec les jeunes ainsi que des entretiens parent/enfant sont proposés dans le cadre de la guidance parentale.

LE TRAVAIL EDUCATIF

Le rôle de l'éducatrice spécialisée

L'éducatrice spécialisée intervient au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD Bossuet. Elle assure la coordination et le suivi des Projets Individuels d'Accompagnement (PIA) en lien avec l'équipe du SESSAD, le jeune et sa famille et les différents partenaires. Elle mène des actions éducatives individuelles sur les lieux de vie du jeune et participe à des actions éducatives de groupe en binôme avec d'autres professionnels du SESSAD, en réponse aux besoins des jeunes.

Lors de son arrivée en février 2023, l'éducatrice a pris contact avec toutes les familles, les jeunes ados et jeunes adultes, afin de se présenter et prévenir de sa présence. Le but étant également de connaître les souhaits des familles et de leur permettre une rencontre s'ils le voulaient au SESSAD ou à domicile.

La prise de contact s'est également faite avec les écoles, lycée, lieux de stage de chacun. Echange avec chaque enseignant pour identifier les points à travailler, les besoins pour chaque jeune....

Des contacts ont été pris auprès de 12 établissements scolaires et un lieu de stage entre février et mars 2023.

L'éducatrice a rencontré tous les enfants et adolescents afin de se présenter, faire connaissance et commencer à recueillir les besoins et attentes en vue d'un accompagnement au plus proche de leurs besoins.

5 jeunes toujours dans la file active, mais qui ne venaient plus au SESSAD ont également été contactés et rencontrés entre mars et avril 2023.

Pour les jeunes présents au SESSAD, l'éducatrice a pris le temps de les rencontrer un par un, à partir de fin mars, de façon à laisser le temps aux enfants de faire connaissance.

L'objectif de les rencontrer de façon individuelle est un moyen de les laisser s'exprimer seuls, si possible, autour de leur désir d'accompagnement, leur centre d'intérêt. Demander s'ils souhaitent pratiquer une activité, un loisir... Leur expliquer le rôle et la mission de l'éducatrice. Possibilité d'intervenir dans le groupe tel qu'il existait mais aussi de façon individuelle si besoin (au SESSAD, à la maison, sur l'extérieur)

Au préalable un point a été fait avec l'équipe qui connaissait bien les enfants accueillis et qui pouvait renseigner concernant les besoins à travailler et les opportunités.

Les visites à domicile et le suivi individuel en 2023

□ D'avril à début juillet 2023, 9 visites à domiciles ont été réalisées pour 3 enfants.

□ Pour un jeune âgé de 10 ans en classe de CM1 ULIS, 3 visites à domicile ont permis la découverte du sport, activité essentiellement sur l'extérieur proche de son domicile, des temps de repas au parc, (pique-nique), la participation également de sa petite sœur à l'activité sportive. Ce temps a permis de découvrir son réel désir de pratiquer du sport, de participer avec sa sœur (c'était une demande de sa part, car pour lui plus facile d'accepter de participer à l'activité avec une personne de son entourage, connue).

De ce fait cela a permis de voir la difficulté de gérer les émotions, l'acceptation de perdre, travailler l'échec, l'estime de soi... Objectifs de travail pour la rentrée de septembre 2023, avec moyens mis en place : participation au groupe sport mis en place par l'éducatrice avec intervenante sportive extérieur.

□ Pour un jeune âgé de 13 ans, en classe de 4ème ULIS. 2 visites à domicile et 3 prises en charge individuelle proposées en juin 2023 et septembre 2023 (apprentissage des déplacements en TCL pour venir en autonomie et participer à l'activité sportive au SESSAD). L'objectif est de créer du lien car jeune a des difficultés à échanger et exprimer ses besoins et à se repérer dans un lieu inconnu. Il a également du mal à

accepter ses difficultés, en même temps il se dévalorise beaucoup. Il a besoin d'être rassuré, encouragé, valorisé.

Il s'est montré plutôt fier de pouvoir faire visiter son lieu de vie, son environnement. Il a pu exprimer son souhait d'être plus autonome dans ses trajets en transports en commun. De plus cet apprentissage pourra lui servir pour son avenir car il se peut qu'il se rende sur Lyon pour la suite de sa scolarité.

- Pour un jeune âgé de 13 ans, en classe de 5ème ULIS, 4 visites à domicile d'avril à juin 2023 et 5 prises en charge, en individuel au SESSAD.
Ce jeune ne souhaite plus venir au SESSAD en présence d'autres jeunes. Il a pu exprimer que les horaires étaient complexes pour lui. Volonté de la part de ses parents qu'il puisse maintenir sa prise en charge au SESSAD. Le 1er rendez-vous est pris au SESSAD. Il est venu, fuyant, mais a pu exprimer ses craintes de venir au SESSAD car heure tardive et trop de monde dans les transports pour le retour au domicile. De ce fait proposition de modifier l'horaire et de venir en individuel et d'alterner entre une visite à domicile et une venue au SESSAD une fois sur 2. Il a accepté cette proposition. Avec l'aménagement de sa prise en charge, il a su respecter et la maintenir, créer du lien et un réel engagement lors de ses rendez-vous. Il a su se mobiliser et faire des choix, s'exprimer davantage. L'éducatrice a su le rassurer, lui a permis de se positionner et surtout d'adapter son accompagnement en prenant en compte ses souhaits. L'écoute de cet accompagnement lui a permis également de faire confiance aux professionnels et de mesurer que nous pouvions nous adapter à sa demande.

- Pour un jeune âgé de 18 ans, en 2ème année de CAP Monteur Installateur thermique, le 1er contact téléphonique après plusieurs tentatives n'a pas été très concluant, il n'était pas en confiance. L'éducatrice a dû lui dire que pour connaître les besoins de son accompagnement elle devait le rencontrer au moins une fois. Il lui a été rappelé qu'il pouvait également demander la fin de sa prise en charge s'il ne souhaitait plus être accompagné. Afin de rencontrer, l'éducatrice il devait venir sur le temps de groupe au SESSAD le jeudi entre 16h et 17h30, c'était sa demande. A plusieurs reprises il n'a pas honoré ce temps de groupe (il pouvait ne pas donner d'explication, pas de nouvelles, ou bien absence en raison de la grève des TCL).
L'éducatrice a tenté de faire le lien avec sa maman mais idem, la famille n'était plus vraiment en demande d'accompagnement.
Après un autre appel, il a accepté de venir au SESSAD, sur un temps de vacances scolaires, au mois d'avril. Temps individuel, en présentiel, avec ce jeune une seule fois. L'échange était plutôt positif. Il a pu exprimer que sa famille était présente, qu'il était bien accompagné et qu'il réfléchissait pour la suite.
Il a pu dire que le SESSAD n'était plus vraiment nécessaire. Qu'il allait passer son CAP et qu'il verrait ensuite. La famille a été informée de sa décision. Elle ne s'est pas opposée. La demande est de garder du lien, par téléphone, jusqu'au passage de son CAP en juin 2023, puis de convenir d'un rendez-vous au SESSAD avec sa famille afin d'acter la fin et de signer les documents.
Le lien a été maintenu avec l'éducatrice, via le téléphone, jusqu'à l'obtention de son CAP, puis fin de prise en charge actée.

- Pour une jeune âgée de 17 ans, en seconde professionnelle, difficile pour elle d'être en lien. Elle ne vient plus au SESSAD. Elle ne souhaite pas revenir spécialement au SESSAD. Il n'est pas confortable d'intervenir au domicile tant pour elle que sa famille. La demande est essentiellement de faire des temps de rencontre au lycée. Les parents ne sont pas favorables à ce qu'elle manque des cours.
4 temps de repas au lycée à sa demande ont été organisés, d'avril à juin. 2 temps de repas sur son lieu de stage à Vaulx en Velin.
Prise en charge individuelle pour se rendre à son rendez-vous avec la psychologue. Besoin d'être accompagnée sur le trajet par l'éducatrice. Travail de repérage, d'orientation, de lien...

Cette jeune exprime son mal-être, après échange avec la famille et l'équipe, dont le médecin du SESSAD, une proposition de passage de relais au CMP de secteur a été prise avant d'acter la fin de prise en charge au SESSAD.

- Pour une jeune fille, âgée de 17 ans en 2ème année de CAP qui est présente dans le groupe du jeudi de 16h à 17h30. Elle a besoin de temps en individuel pour l'aider à réaliser son CV3 et sa lettre de motivation pour faire "une Mention Complémentaire" après l'obtention de son CAP. Elle doit chercher un patron. Elle vient donc à 2 reprises au SESSAD en individuel en mai 2023.
- Pour une jeune fille qui aura 18 ans en octobre, est en CAP coiffure en 2ème année. Elle ne vient plus au SESSAD. Elle est en apprentissage dans un salon de coiffure à Lyon. Elle ne répond pas forcément au téléphone. Sa famille n'est pas non plus disponible pour un travail avec le SESSAD. Du lien téléphonique est maintenu avec sa patronne au salon ainsi qu'avec le proviseur du lycée. La jeune fille dit oui à tout, mais ne viendra à aucun rdv proposé au SESSAD. En octobre 2023, elle décide de cesser sa prise en charge au SESSAD. Elle doit revenir fin octobre pour signer les documents de fin de prise en charge.
- Pour une jeune fille de 18 ans, en terminale. Bac Pro, poursuite de l'accompagnement au SESSAD sur 2023/2024. Jeune fille qui ne vient pas dans le groupe, le refuse. Elle souhaite uniquement un accompagnement individuel. L'accompagnement est axé sur les démarches administratives et connaissances des instances extérieures pour l'après SESSAD. Elle vient 2 à 3 fois par mois au SESSAD, depuis l'arrivée de l'éducatrice.

LE TRAVAIL DE L'ORTHOPHONISTE

Situation de l'orthophonie au SESSAD Bossuet sur l'année 2023

Le poste d'orthophoniste a été pourvu au 6 novembre 2023. Il n'y avait pas d'orthophoniste en poste depuis plusieurs mois au SESSAD Bossuet. De ce fait, quand les jeunes entraient au SESSAD Bossuet, soit le suivi orthophonique des enfants se poursuivait en libéral soit, si cela n'était pas possible (pas d'orthophonie ou refus de double prise en charge de la part du professionnel libéral), il s'interrompait en attente du recrutement.

Tâches de l'orthophoniste à son arrivée

Ainsi, et du fait de l'entrée de nombreux jeunes au cours de l'année 2023, il a d'abord été question de recenser pour 16 des jeunes accueillis (et pour 1 jeune sur liste d'attente) la situation actuelle en ce qui concerne l'orthophonie (nous n'avons pas contacté les jeunes adultes accueillis qui n'ont pas de besoin en orthophonie).

Il s'agissait de répondre aux questions suivantes :

- Y a-t-il des documents en lien avec l'orthophonie dans le dossier de l'enfant ?**
 - Si oui : les consulter et en faire un résumé à destination de l'équipe
 - De quand date le dernier bilan orthophonique ? Quels en sont les résultats ? Quel est le diagnostic orthophonique ?
- Y a-t-il un suivi orthophonique en cours ?**
 - Si oui : qui est l'orthophoniste libérale ? Depuis combien de temps suit-il l'enfant ? Combien y a-t-il de séances par semaine ? Quels sont les axes de travail ? Y a-t-il des besoins qui ne sont pas couverts par la prise en soins libérale (et sur lesquels le SESSAD pourrait intervenir) ?
 - Si non : depuis quand ce suivi est-il interrompu ?
- Quels sont les besoins qui relèvent de l'orthophonie selon les parents ?**

³ CV : curriculum Vitae

Pour répondre à ces questions, il a fallu contacter l'ensemble des familles et tous les orthophonistes libéraux recensés. Une synthèse de l'ensemble des informations obtenues a été rédigée pour chaque jeune, afin d'être versée au dossier Médiatèam de l'enfant et de servir à l'élaboration pluridisciplinaire des Projets Individuels d'Accompagnement. L'ensemble des contacts obtenus (parents, orthophonistes) ont été ajoutés au dossier du jeune pour continuer de préciser le réseau de professionnels autour de chaque situation.

Travail d'évaluation

Des urgences sont apparues : certains dossiers MDPH devaient être renouvelés, mais pour certains jeunes, le bilan orthophonique était trop ancien. 2 bilans orthophoniques complets ont été réalisés : 6h ont été consacrées à l'entretien avec le jeune et sa famille, et à la réalisation des épreuves. Les bilans ont été ensuite rédigés pour pouvoir être versés au dossier. Les jeunes concernés ont respectivement 11 ans (CM2 Ulis) et 14 ans (3^{ème} Ulis). Un autre bilan a été réalisé (13 ans – 4^{ème} Ulis), centré sur les compétences pragmatiques, pour contribuer à la compréhension pluridisciplinaire du fonctionnement de ce jeune, afin de dégager les axes prioritaires d'accompagnement.

Travail partenarial

En parallèle, le partenariat avec les écoles a été entamé : 6 écoles/collèges ont été contactés par l'orthophoniste pour leur proposer d'échanger par téléphone ou sur l'école directement. Les retours ont toujours été très enthousiastes, les prises de rendez-vous se sont organisées, et une première rencontre a pu être rapidement menée avant fin 2023, 1 autre rencontre et 2 rendez-vous téléphoniques ont été fixés début 2024.

La première rencontre a débouché notamment sur le projet de mise en place de l'accompagnement orthophonique individuel directement à l'école pour 2024 pour l'enfant concerné (13 ans - 5^{ème} Ulis). En vue de ces échanges avec les écoles, un recensement des grilles d'observation scolaire et des grilles d'entretien avec les enseignants a été effectué, sur la base d'une recherche bibliographique des outils disponibles. Cela a permis de compiler ces données en un seul et même document qui guide à présent les entretiens de l'orthophoniste à l'école.

Chaque entretien en milieu scolaire donne lieu à un compte-rendu basé sur la grille élaborée, versé au dossier Médiatèam de l'enfant.

La mise en place des accompagnements orthophoniques individuels pour les jeunes qui en ont besoin se poursuivent. 4 suivis hebdomadaires de 45 min chacun sont prévus pour début 2024. 4 autres suivis vont se mettre en place courant 2024 (pour des jeunes de 7, 10, 11 et 14 ans).

L'orthophoniste réalise également des bilans orthophoniques quand il y a un besoin spécifique (renouvellement des dossiers MDPH / en cas de question particulière s'il n'y a pas d'autre orthophoniste sur la situation). Création de supports pour des sensibilisations sur l'extérieur.

LES PROJETS DE L'ANNÉE

TRAVAIL AUTOUR DE L'AUTODETERMINATION

Pour travailler l'autodétermination en individuel avec les adolescents et jeunes adultes du SESSAD, l'éducatrice utilise l'application <http://kiftavie.fr/>

Cette Application a été réalisée par Les PEP SRA.

L'éducatrice l'a utilisée pour 4 jeunes du SESSAD. C'est une application qui permet de se questionner, se positionner, dans 5 domaines de compétences : Mes rêves / Mon autonomie / Ma vie sociale / Ma scolarité / Ma santé. Les questions sont simples, c'est assez vite rempli et c'est un bon exercice d'autodétermination pour la personne qui l'utilise. Cela permet de connaître et d'optimiser ses compétences, de connaître son environnement, savoir se situer et ainsi évoquer les obstacles, les appréhender et pouvoir trouver des solutions pour les dépasser, les contourner. L'éducatrice l'a utilisé avec des adolescents à partir de 14 ans. Un résumé du QCM est téléchargeable à la fin de l'activité.

A la suite de cet exercice, avec le jeune, ressortent les points qui semblent le plus importants à travailler. L'éducatrice et le jeune accompagné pensent ensemble un début de projet, en déterminant les objectifs et les moyens à mettre en place. C'est une application judicieuse, utile, qui permet un échange avec la personne accompagnée.

GUIDANCE FAMILIALE

Certaines familles expriment le besoin d'être guidées, d'être orientées, rassurées, souvent pour des démarches administratives. Le SESSAD n'a pas d'assistante sociale, c'est donc l'éducatrice spécialisée qui joue ce rôle auprès des familles en demande, en travaillant également les relais vers des assistantes sociales de secteur.

En 2023, l'éducatrice spécialisée a accompagné physiquement une famille à la MDM pour mettre en place une mesure d'action éducative. Elle a pu apporter des explications sur la mesure de protection, à quoi sert-elle, qui peut l'exercer, l'expertise médicale se fait par qui, trouver la liste des médecins psychiatres agréés pour l'expertise...

Ces actions de guidance parentale doivent pouvoir se développer au sein du SESSAD à l'avenir.

PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CAA PORTÉ PAR L'ERHR

Des besoins sont apparus sur le versant de la Communication Alternative et Augmentative/Améliorée auprès des jeunes du SESSAD. Ce versant de la compensation du handicap n'était jusque là pas du tout investi par l'équipe du SESSAD. Il y a donc un enjeu essentiel à développer ce versant de l'accompagnement des jeunes par le SESSAD à l'avenir.

L'orthophoniste arrivée en novembre 2023 a pris différents contacts avec les partenaires du réseau pour mieux comprendre qui sont les acteurs régionaux, identifier les ressources du territoire, améliorer notre connaissance des projets de communication améliorée, pouvoir améliorer nos pratiques dans ce domaine, et être identifiés comme ressource potentielle sur le trouble développemental du langage par les partenaires.

Elle participe au café des CAA coordonné par l'ERHR auxquels participent de nombreux services et partenaires potentiels pour le SESSAD. Suite à plusieurs échanges avec l'association avenir dysphasie, il s'avère que les familles nous attendent beaucoup sur le lien avec l'école sur la question des outils de compensation et des adaptations pédagogiques à préconiser aux enseignants.

Avec l'appui et en complémentarité avec d'autres acteurs qui interviennent auprès des enseignants, notamment les EMAS, nous envisageons à termes de proposer des actions de sensibilisation des enseignants aux répercussions des troubles du langage dans les apprentissages, afin de prévenir et limiter les ruptures de parcours.

Inscription aux groupes de travail dédiés à la CAA en AuRA



"COFIL"

Formaliser le Collectif des acteurs de la CAA en AuRA : charte, identité visuelle, plan de communication, inventaire des ressources du territoire...



"Organisation des journées-rencontres départementales CAA"

Organiser des journées qui favorisent la rencontre et les échanges entre les acteurs de la CAA du territoire, les personnes intéressées par la démarche et les utilisateurs de CAA.



"Échanges de pratiques"

Échanger et se soutenir pour faire avancer les pratiques de chacun autour de la mise en place de la CAA dans les projets individuels de communication.



"CAA et Vie Intime Affective et Sexuelle"

Mutualiser les compétences de chacun pour créer des outils de CAA qui permettent de mieux communiquer sur les sujets de la VIAS.



ERHR
ÉQUIPES RHÔNE-ALPES
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

NOUVEAUX DISPOSITIFS GROUPAUX

Groupe psychopédagogique

L'arrivée de l'orthophoniste a permis rapidement la mise en œuvre d'un nouveau groupe en lien avec les difficultés de langage et de communication des jeunes.

Ce groupe psychopédagogique s'organise s'adresse à 6 jeunes entre 9 et 11 ans, encadrés par la psychologue, l'orthophoniste et la pédopsychiatre.

Ces jeunes ont des difficultés de raisonnement, d'organisation de la pensée, du rapport aux apprentissages et aux savoirs, de langage écrit (lecture et transcription)

A travers la lecture de textes mythologiques et leur mise en débat dans le groupe, les objectifs de ce travail sont :

- Au niveau psycho-affectif : partage de textes fondamentaux de l'humanité, partage de questions universelles, développement de la pensée, travail symbolique, confrontation à l'altérité
- Au niveau cognitif : métacognition, observation de ses gestes mentaux, anticipation, rétroaction, compréhension du continuum temporel et causal
- Au niveau langagier : accès au sens via la mise à disposition des textes en FALC (Facile à Lire et à Comprendre), compréhension orale/écrite, développement du lexique/de la syntaxe, organisation du discours, développement des compétences pragmatiques, travail sémiotique

Dans le but de faciliter l'accès aux savoirs et aux apprentissages dans le cadre scolaire, par l'expérimentation de l'appropriation de connaissances universelles dans un cadre propice.

Groupe langage-expression

Une nouvelle proposition de groupe a été élaborée au regard de difficultés observées chez plusieurs enfants de 8 à 10 ans, mais sa mise en œuvre n'est pas encore effective. Ce groupe est pensé pour être encadré par l'orthophoniste et l'éducatrice spécialisée.

Il s'adresse à un groupe de 2 à 4 enfants. Ces jeunes ont des difficultés en ce qui concerne les échanges avec leurs pairs, la prise d'initiative/l'autonomie, la compréhension et l'expression langagière

En partant des intérêts communs des jeunes, les objectifs sont centrés sur :

- Les émotions : expression de ses besoins/envies, écoute des besoins/envies des autres, confiance en soi
- Le langage et les compétences pragmatiques : écoute des autres, coopération, collaboration, adaptation au contexte, expression et compréhension en contexte, habiletés sociales,
- L'autonomie : déplacements, repères spatio-temporels, persévérance, planification, organisation, réadaptation/réajustement face aux contraintes du réel, découverte du monde extérieur. Dans le but d'effectuer un travail écologique qui pourra rapidement être transféré dans la vie quotidienne.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

LES RENCONTRES AUTOUR DU PROJET DU JEUNE

Chaque famille est reçue pour le rendez-vous d'admission, par une partie de l'équipe du SESSAD, et au minimum par un membre de la direction et l'éducatrice spécialisée. Cette rencontre permet un premier niveau de recueil des attentes et besoins exprimés par les parents pour leur enfant. Le jeune, présent également sur ce temps peut également s'exprimer et formuler des souhaits pour son accompagnement par le SESSAD. Une deuxième réunion formelle est organisée au moins une fois par an avec chaque famille pour l'élaboration, le bilan et le renouvellement du PIA.

L'éducatrice spécialisée rencontre les familles plusieurs fois par an, au domicile des jeunes, pour travailler et échanger sur les axes du projet du jeune. Lorsque les parents accompagnent ou viennent chercher leur enfant au SESSAD, le reste de l'équipe pluridisciplinaire rencontre les familles de façon plus informelle, mais c'est l'occasion pour évoquer les progrès ou les points plus difficiles observés.

LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Une réflexion a été menée pour la mise en place d'un CVS⁴ avec la pédopsychiatre et le secrétariat en 2022. Le SESSAD souhaite en effet mettre en place un Conseil de la Vie Sociale. L'objectif est de faire élire 2 parents (élus par les parents) et 2 enfants (élus par les enfants) à l'issue d'un vote organisé par le SESSAD pour une période de 3 années. Cependant la mise en place du CVS n'a pu se faire sur 2022.

Ce CVS est toujours un objectif pour le SESSAD, afin que les familles soient pleinement contributrices du projet du SESSAD. Cependant, dans un premier temps nous visons la mise en place d'un groupe d'expression des familles, une modalité plus facile à mettre en œuvre qu'un CVS. Ce groupe d'expression est nécessaire pour que les familles apprennent à se connaître et à connaître le SESSAD dans un lien de confiance, afin de prendre leur place dans notre organisation.

SOIRÉE FAMILLE DU 9 FEVRIER 2024

Le 9 février 2024, les familles du SESSAD ont été invitées à participer à une soirée de 18H à 20H. L'objectif se voulait un temps convivial d'interconnaissance. Les enfants et leur fratrie avaient un espace dédié pour jouer, pendant que les parents assistaient à la soirée dans la pièce à côté.

L'équipe du SESSAD a pu se présenter lors d'un temps formel au cours duquel les missions du SESSAD ont été présentées aux parents présents.

Le témoignage d'une jeune suivie et sortie du SESSAD, ainsi que celui de sa maman a permis aux familles nouvellement arrivées de mieux appréhender le parcours d'un jeune qui est accompagné au SESSAD, et peut-être également de mieux se projeter dans l'avenir.

Nous avons convié une maman bénévole de l'association avenir dysphasie, afin qu'elle puisse présenter l'association aux parents du SESSAD. Ce fut l'occasion d'imaginer les complémentarités entre le SESSAD et l'association au bénéfice du parcours des jeunes accompagnés.

La soirée s'est poursuivie autour d'un buffet apéritif pour que des liens se nouent et que les débats se poursuivent dans un cadre convivial.

Une dizaine de familles étaient présentes et ont pu témoigner de leur intérêt pour ce type de rencontres.

⁴ CVS : conseil à la vie sociale

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

CONTEXTE

Aucun lien formalisé n'existait au SESSAD avec les partenaires du territoire jusque-là.

Des liens avec les établissements scolaires existent, mais localement, autour de situations singulières, par notre présence aux ESS, mais aucune convention institutionnelle n'a été signée. Un rapprochement avec le DSDEN⁵ du Rhône et l'IEN ASH⁶ s'avère donc indispensable.

Nous n'avons pas non plus de liens privilégiés avec la MDMPH, nous souhaitons donc nous rapprocher également de ces acteurs.

Sur le versant associatif, le SESSAD n'était présent dans aucun réseau, nous nous sommes rapprochés récemment de l'association « avenir dysphasie » avec laquelle un partenariat concret est en train de se mettre en œuvre.

L'un des enjeux du SESSAD est de sortir de son entre-soi et de travailler plus largement avec les partenaires du territoire.

ASSOCIATION AVENIR DYSPHASIE

Adhésion du SESSAD

Le SESSAD va adhérer à l'association avenir dysphasie comme membre actif.

Cette adhésion du SESSAD permet une adhésion passive de fait pour les familles accompagnées par le SESSAD.

L'adhésion du SESSAD permet :

- l'accès aux informations transmises par Avenir dysphasie via leur mailing list : conférences, journées thématiques, liens utiles, ...
- Ces informations seront transmises au SESSAD qui pourra les transférer aux familles accompagnées.
- La participation du SESSAD au CA7 de l'association avenir dysphasie
- La co-construction de projets en commun

Adhésion directe des familles du SESSAD

L'adhésion directe des familles à l'association avenir dysphasie doit être encouragée par le SESSAD, adhérer permet d'être membre actif et permet de bénéficier :

- D'échanges, de conseils (orientation scolaire, dossier MDPH, aide aux entretiens d'embauches/de stage, intervention/sensibilisation dans les écoles, les lieux de stage, de loisir, liens avec l'école, conseils et préconisations d'adaptation pour la scolarité, demande de MPA⁸, aide à l'obtention des droits, ...), gestion de la charge émotionnelle liée au vécu du handicap, orientation vers des professionnels compétents en libéral,...
- De rencontres : rencontres avec des adultes dysphasiques, participation aux cafés des parents mensuels, ateliers/animation entre enfants, échanges pour les adolescents sur un groupe whatsapp, sorties familiales (les sorties peuvent avoir un coût limité car l'asso prend en charge une bonne partie des frais. Pour les familles précaires, une demande de participation solidaire peut être faite).
- Accès à Bookin : bibliothèque de livres scolaire et de lecture en PDF qui sont transmis à la famille qui en fait la demande avec le numéro d'ISBN⁹. L'enfant peut écrire sur le PDF à partir de son ordinateur. Ouvert à tout type de handicap. L'abonnement à Bookin est à 30 euros pour Avenir Dysphasie, gratuit pour les familles
- Accès à la plateforme Cortex : Multimédia, films et podcasts, ... L'abonnement est de 120 euros pour Avenir Dysphasie, gratuit pour les familles.
- Prêt de matériel de MPA dans l'attente de dotation (réglettes scanner, ordinateurs,...)

⁵ DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

⁶ IEN ASH : Inspecteur de l'Éducation Nationale pour l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés

⁷ CA : conseil d'administration

⁸ MPA : matériel pédagogique adapté

⁹ ISBN : International Standard Book Number ou numéro international normalisé du livre

Projet communs évoqués

- • Organisation d'un Café des parents sur la thématique de l'orientation pour familles du SESSAD en invitant les autres adhérents, un vendredi en fin d'après-midi à l'automne 2024, dans les locaux du SESSAD.
- • Invitation du SESSAD au CA d'Avenir dysphasie selon les thématiques, comme l'organisation de la journée des dys (autour du 10 octobre).
- • Participation du SESSAD à la journée des Dys en octobre, à préparer avec Avenir dysphasie qui nous laisserait un espace sur leur stand.

ESCALE

L'équipe du SESSAD a invité le docteur Sybille Gonzales, cheffe de service adjoint et Elisabeth Artiges, l'une des enseignantes intervenant dans le service Dysphasies – Dyspraxies et troubles neurodéveloppementaux associés de l'ESCALE (Centre de référence des troubles des apprentissages service de rééducation pédiatrique) le 8 février 2024.

Cette première rencontre a permis à l'équipe du SESSAD d'identifier l'Escale comme un centre de référence auquel il est possible d'adresser des jeunes pour des compléments d'évaluation notamment. Le savoir-faire en matière d'adaptation pédagogique de l'enseignante auprès d'enfants dans le champ des dys, est également une ressource importante pour poursuivre la montée en compétence de l'équipe sur le versant de la compensation du handicap dans la prise en charge des jeunes présentant des troubles du langage.

Cette rencontre a également permis au docteur Gonzales d'identifier le champ d'intervention du SESSAD, notamment pour l'adressage d'enfants jeunes à partir de 4 ans, qui sont beaucoup orientés auprès de l'ESCALE pour diagnostic, mais très peu orientés vers le SESSAD ensuite.

CETESLA-VINATIER

Le CETESLA : Centre d'Evaluation spécialisé dans les Troubles du Langage, des Apprentissages et de l'Attention est situé à Bron et dépend du service du Vinatier.

L'Unité CETESLA est une unité dite de "niveau 3" évaluant des situations cliniques de troubles du neurodéveloppement complexes ou résistants à une première ligne de prise en charge.

Elle est sollicitée pour des situations complexes d'enfants et d'adolescents susceptibles de présenter :

- Des troubles des apprentissages, du langage et de l'attention complexes (ou trouble multi-dys), et déjà suivis par un professionnel de seconde ligne de soins.
- Un trouble spécifique du langage, des apprentissages et de l'attention (TSLA) résistant à une prise en charge de première intention, mise en place depuis plus de 6 mois.
- Une suspicion de trouble développemental du langage oral dans un contexte de bilinguisme avec des difficultés d'évaluation.

L'orthophoniste du SESSAD travaille à mi-temps dans cette unité, ce qui facilitera à terme les échanges et collaborations.

ECOLE D'ORTHOPHONIE DE LYON

Les familles des jeunes accompagnés sont toutes demandeuses de la mise en œuvre d'aide aux devoirs pour leur enfant. Dans ce cadre, l'orthophoniste du SESSAD se rapproche de l'école d'orthophonie de Lyon pour envisager de développer un partenariat avec la mise à disposition d'étudiants qui viendrait en appui pour de l'aide aux devoirs des jeunes accompagnés.

ASSOCIATION LA COURTE ECHELLE

Une rencontre entre la direction du SESSAD et le président de l'association La courte échelle s'est faite en février 2024, afin de présenter le SESSAD, ses missions, le profil des jeunes accompagnés. Le SESSAD a besoin d'être visible et identifié comme un acteur du territoire, pour pouvoir développer sa fonction ressource notamment. A ce titre, il sera nécessaire de formaliser des collaborations avec La courte échelle.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service a été rédigé en 2017. Il fait suite à un rapport d'inspection de l'ARS qui date de 2015. L'évaluation externe a été conduite en 2017.

La fusion avec les PEP69/ML en janvier 2023, et l'arrivée de la nouvelle direction en mars 2023, ont permis de débiter un travail de transformation du fonctionnement et des pratiques du SESSAD Bossuet, en accompagnant l'équipe vers une pratique plus orientée vers les lieux de vie des jeunes accompagnés. La fonction ressource que doit également assurer le SESSAD est insuffisamment développée et formalisée. Il est donc nécessaire d'accompagner cette transformation avec une réflexion sur les axes de développement du SESSAD. L'écriture du nouveau projet de service débutera en septembre 2024, accompagné par un cabinet extérieur. Ce travail impliquera l'ensemble des parties-prenantes : l'équipe du SESSAD, les partenaires, les familles accompagnées et les jeunes eux-mêmes.

MISE EN PLACE DU DOSSIER INFORMATISÉ DE L'USAGER

Un travail d'harmonisation de l'utilisation par les professionnels du dossier de l'enfant-adolescent s'est engagé en 2023 et se poursuit sur 2024. Ce travail a permis à compter d'octobre 2023, un usage plus systématique de l'outil.

Plusieurs sessions de formations à l'utilisation de Mediateam ont été organisées (individuelles, collectives) depuis avril 2023 pour les professionnels du CMPP et du SESSAD.

Tous les dossiers en version papier des jeunes suivis en 2023 ont été basculés sur Mediateam et se sont vus attribuer un statut selon là où en est le jeune dans son parcours au SESSAD : Suivi-Admission ; liste d'attente ou suivi à 3 ans.

Pour toutes les nouvelles admissions, un dossier usager est créé directement sur Mediateam par la secrétaire.

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

LIVRET D'ACCUEIL ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement ont été retravaillés en 2020.

En 2023, ils ont été adaptés à la charte graphique des PEP69/ML et leurs contenus ont été légèrement retravaillés. Ces documents sont transmis aux familles lors du rendez-vous d'admission.

Un travail de refonte de ces documents sera nécessaire à mettre en œuvre, en lien avec le nouveau projet de service.

DIPEC¹⁰ ET PIA

En 2021, a été créé le DIA (document individuel d'accompagnement) qui regroupe le DIPEC et le PIA dans une volonté de simplification et de facilitation de la communication.

A l'arrivée de la nouvelle direction en mars 2023, et pour les nouveaux jeunes accompagnés, un DIPEC a été élaboré. Ce document contractuel est remis à chaque famille lors du rendez-vous d'admission et est signé conjointement par la famille et la direction du SESSAD.

Parallèlement, une nouvelle trame de PIA a été élaborée pour la mise en œuvre d'un premier PIA formalisé en septembre 2023.

Cette trame est depuis régulièrement améliorée, suite aux différents rendez-vous de PIA et aux échanges avec les familles, pour qu'elle puisse répondre au mieux aux différents axes d'objectifs et de moyens du PIA.

Prochainement, nous intégrerons un volet concernant la compensation du handicap, avec des préconisations pour les adaptations pédagogiques et les outils de CAA.

L'ORGANISATION INTERNE

Les réunions d'équipe se tiennent de façon hebdomadaire, les jeudi après-midi de 14H à 15H30. Y sont abordés des sujets institutionnels et organisationnels dans une régulation de l'équipe. Une partie de la réunion est consacrée à l'échange pluridisciplinaire autour de la situation de 2 à 4 jeunes. Ces temps autour des situations de jeunes ne sont pas à proprement parlé des réunions de synthèse, car insuffisamment formalisées. Toutefois, ils permettent un regard pluridisciplinaire pour permettre d'alimenter le PIA.

Nous allons faire évoluer les réunions de synthèse en programmant les dates auxquelles aborder les situations, en lien avec les PIA et leur actualisation. Nous réfléchissons également au format des réunions afin de ne mobiliser que les professionnelles concernées par les situations évoquées. Cette organisation devrait également permettre d'optimiser les temps des professionnelles, en ne les mobilisant que pour les échanges autour des jeunes qu'elles accompagnent.

Des réunions cliniques se tiennent également le mardi lors de la présence sur site de l'ensemble des professionnelles dans la même visée.

Depuis février 2024, un travail de supervision est proposé à l'équipe, encadré par une psychologue clinicienne choisie par l'équipe. 8 séances de travail environ tous les mois et demi à 2 mois sont proposées. L'objectif des premières séances est d'aborder le cadre institutionnel en transformation qui a beaucoup bousculé les membres de l'équipe du SESSAD présents à l'origine de la création du service. Dès la deuxième séance, et du fait du départ des 2 principales professionnelles en difficultés avec l'évolution attendue du SESSAD, et les embauches récentes, le travail de supervision se détourne de son objectif premier et s'oriente sur un travail clinique lié aux situations vécues par les professionnelles dans leur pratique. Ce qui tend à illustrer l'apaisement de l'équipe vis-à-vis des craintes exprimées concernant les transformations d'organisation et de pratique hors les murs du SESSAD.

LA DÉMARCHE QUALITÉ

LA DÉMARCHE CONTINUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

L'embauche d'un chargé de mission qualité associatif en Mars 2024 va nous aider à impulser une dynamique de travail autour de la qualité du service rendu en nous apportant une méthodologie de travail. L'équipe du SESSAD sur ces questions sera mobilisée.

La question de la démarche qualité sera à intégrer dans la réalisation du projet de service. Les deux sujets pouvant se nourrir l'un de l'autre.

¹⁰ DIPEC : document individuel de prise en charge

Un travail plus formel de réalisation d'une auto-évaluation via l'outil Ageval (au minimum sur les 18 critères impératifs) s'appuyant sur le référentiel de l'HAS¹¹, devra être conduit en prévision de l'évaluation externe.

PROCHAINES ÉCHÉANCES ÉVALUATIONS

L'échéance de la prochaine évaluation externe est fixée au 2ème semestre 2027 pour le SESSAD.

DÉMARCHE RGPD

Un comité de pilotage associatif met en œuvre l'ensemble des modifications de nos pratiques autour du traitement des données personnelles, dans le respect de la RGPD¹² au sein de l'association, en lien avec un DPO¹³ externe (société COSIPE). Le responsable SI¹⁴ de l'association participe à ces travaux.

LES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

Le SESSAD s'appuie sur une fiche récapitulative transmise par le chargé de mission associatif sur la question des événements indésirables ainsi que sur la charte d'incitation au signalement des EI¹⁵ proposée par l'ARS¹⁶. Une procédure interne devra être travaillée avec l'équipe pour intégrer cette démarche de façon plus rigoureuse dans les pratiques des professionnels dans le cadre de la démarche qualité.

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

ACTIVITÉ CONTRACTUALISÉE CPOM 2024-2028

Le tableau ci-dessous précise les attendus d'activité dans le cadre du nouveau CPOM¹⁷ 2024-2028.

¹¹ HAS : haute autorité de santé

¹² RGPD : Règlement général sur la protection des données

¹³ DPO : délégué à la protection des données

¹⁴ SI : système d'information

¹⁵ EI : événements indésirables

¹⁶ ARS : agence régionale de santé

¹⁷ CPOM : contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens

CPOM- ACTIVITE contractualisée										
EVOLUTION OFFRE			DONNEES DE CARACTERISATION				CALCUL DE L'ACTIVITE CIBLE MINIMALE			
Dernière Capacité installée ("équivalent places" pour PCPE)	Evolution de l'offre actée au CPOM	Date installation prévisionnelle des places	Nombre jours ouverture au public /an	semaines ouverture 1 sem = 5j (sauf pour ESMS ouverts 365 j/an)	Taux Occupation minimal	File active (taux)	en journées (av TO à 90%)	en Nbre de personnes bénéficiant de la modalité	en Nbre d'actes ou d'heures à réaliser (av TO à 90%)	Interprétation / clés de lecture des cibles
15	15		210	42	90%	1,2	2 835	18		file active fixée à 1.2 au regard de l'intensité de la prise en charge

OBJECTIFS CONTRACTUALISES CPOM 2024-2028

Comme plusieurs ESMS¹⁸ des PEP69/ML, le SESSAD Bossuet devra viser les objectifs suivants, contractualisés dans le nouveau CPOM :

- Objectif 1.1 : Prévenir la chronicisation de l'accompagnement
- Objectif 1.2 : Favoriser la mise en œuvre de la pair-aidance pour permettre à la personne d'être pair-aidante dans l'exercice de la citoyenneté
- Objectif 1.6 : Intégrer des offres répit et relais
- Objectif 1.9 : Développer l'accessibilité, agir sur l'environnement par des interventions ressources Objectif 1.10 : Développer le transfert de compétences de nos structures auprès des publics externes
- Objectif 2.1 : Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs tout en améliorant les pratiques professionnelles
- Objectif 2.3 : Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs
- Objectif 3.2 : Développer une politique des ressources humaines adaptée
- Objectif 3.3 : Améliorer l'efficacité des ESMS
- Objectif 3.5 : Identifier les prestations délivrées par l'OG19 en termes de pilotage et de fonctions support
- Objectif 4.1 : Mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous, afin d'éviter les ruptures de parcours
- Objectif 4.3 : Développer le partenariat
- Objectif 4.4 : Renforcer les fonctions ressources expertes régionales

Les modalités d'actions permettant de répondre à ces objectifs seront réfléchies et décrites dans le futur projet de service dont le travail de réécriture débutera en septembre 2024.

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMÉNAGEMENTS

CONTRÔLES ET MAINTENANCE

CONTROLES SESSAD BOSSUET 26 rue Louis Blanc	DATE dernière intervention	Entreprise intervenante
Extincteurs/BAES	09/06/2022	CHUBB SICLI
Installations électriques	22/03/2023	DEKRA
CONTROLES SESSAD BOSSUET 54 rue Bossuet	DATE dernière intervention	Entreprise intervenante
Extincteurs/BAES	15/02/2024	BSI Extincteurs
Vérification alarme incendie	15/02/2024	BSI Extincteurs
Installations électriques	A prévoir 2024	DEKRA

MISE EN CONFORMITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Une étude de mise en conformité et accessibilité des locaux du SESSAD, 54 rue Bossuet a été mise en œuvre au deuxième semestre 2023 par une société extérieure.

Une notice de sécurité et une notice d'accessibilité ont été transmises au service d'urbanisme de la mairie de Lyon 6^{ème}. Nous sommes en attente de leur retour.

Il s'agit notamment de créer un WC accessible en effectuant des travaux sur le sanitaire existant, de mettre aux normes la sécurité incendie (intervention faite), et de modifier l'accès du service pour un accès facilité aux personnes en fauteuil.

¹⁸ ESMS : établissements et services sociaux et médico-sociaux

¹⁹ OG : organisme gestionnaire

RESSOURCES HUMAINES

Après une série de départs en 2022, l'année 2023 a été marquée par de nouveaux mouvements au sein de l'équipe du SESSAD, dans un contexte de début de fonctionnement au sein des PEP69.ML.

La nouvelle directrice embauchée par les PEP69/ML qui a succédé au directeur de transition est restée quelques semaines puis a été remplacée à 0.5 ETP par la directrice actuellement en poste. La directrice actuelle a une expérience de près de 15 ans sur des fonctions d'encadrement aux PEP et connaît bien à la fois l'association et les attendus d'un service médico-social. La directrice a repris le pilotage du SESSAD et du CMPP à 0.5 ETP de mars 2023 à Janvier 2024, partageant son temps de travail sur le dispositif Bossuet et sur le CTRDV²⁰. Depuis janvier 2024, une adjointe de direction, également à 0.5 ETP sur le dispositif Bossuet et 0.5 ETP sur le CTRDV a été embauchée.

ORGANIGRAMME AU 1^{ER} JANVIER 2024

FONCTIONS	ETP	Commentaires
Direction 0.15 ETP		
Directrice	0.05	
Adjointe de direction	0.10	
Secrétariat 0.4 ETP		
Secrétaire médico-sociale	0.4	Poste à pourvoir
Pédopsychiatre 0.15 ETP		
	0.15	
Paramédicaux 1.1 ETP		
Psychomotricienne	0.3	
Orthophoniste	0.5	Reste 0.2 ETP à pourvoir
Psychomotricienne	0.3	

²⁰ CTRDV : centre technique régional pour la déficience visuelle

MOBILITES, RECRUTEMENTS

Embauches 2023		
Fonction	Date	
Educatrice spécialisée 1 ETP	20/02/2023	
Orthophoniste 0.5 ETP	06/11/2023	
Directrice 0.05 ETP	01/03/2023	
Psychologue 0.4 ETP	06/02/2023	
Départs 2023		
Fonction	Date	
Psychologue 0.5 ETP	2/02/2023	
Secrétaire 0.4 ETP	31/10/2023	
Directrice 0.15 ETP	10/04/2023	
Pédopsychiatre 0.15 ETP	10/11/2023	
Arrêts longue durée en 2023		
Fonction	Dates de l'absence	Motif
Pédopsychiatre 0.15 ETP	01/01/23 au 27/02/23	Maternité
Pédopsychiatre 0.15 ETP	27/02/23 au 27/10/23	Congé parental

ACTIONS DE FORMATION

FORMATION 2023

Intitulé de la formation	Organisme	Fonction des professionnels	Nombre de pros	Dates	Nombre d'heures
COORDONNATEUR DE PARCOURS COMPLEXES	ADPEP formation	Educatrice spécialisée	1	28/02/2023 au 3/03/2023	21
LES NOMENCLATURES SERAFIN-PH A L'APPUI DU PROJET PERSONNALISÉ		Educatrice spécialisée	1	31/05/2023 1/06/2023	14
AUTISME AU SEIN DES TND		Educatrice spécialisée		25/09/2023	7
LE PROJET PERSONNALISÉ, 1 LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR		Psychologue Psychomotricienne Educatrice spécialisée		12/10/2023 12/11/2023 14/12/2023	63
SENSIBILISATION A LA PREVENTION ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET DES FAMILLES FACE AUX CONDUITES ADDICTIVES ET AUX CONDUITES À RISQUES		Educatrice spécialisée	1	15/05/2023 16/05/2023 12/06/2023 12/06/2023	28

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024

ÉLABORATION DU NOUVEAU PROJET DE SERVICE

Le nouveau projet de service sera travaillé dès septembre 2024. La transformation de l'offre d'accompagnement du SESSAD, en cours de construction depuis 2023, vise à ce que l'ensemble de l'équipe propose des accompagnements dans l'école et les lieux de vie des jeunes. Le nouveau projet de service développera aussi le versant compensation du handicap, avec la mise en œuvre d'adaptations pédagogiques et de CAA. La participation et la place des familles et des jeunes eux-mêmes dans le projet du SESSAD est un enjeu central à travailler dans le futur projet de service.

SUITE DU RÉFÉRENCIEMENT DE L'ACTIVITÉ

Poursuivre la mise en œuvre de l'usage systématique de Mediateam par l'ensemble des professionnels pour l'ensemble des actions conduites par le SESSAD. Structurer le pilotage de l'activité en réponse au futur CPOM.

DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION DE PRÉVENTION ET DE RESSOURCE

La fonction ressource que doit également assurer le SESSAD est insuffisamment développée et formalisée. Des actions de prévention et de sensibilisation seront proposées auprès des acteurs du territoire, notamment dans les crèches et les écoles maternelles, en lien avec d'autres partenaires locaux, les PCO²¹ notamment, mais également les associations, dont « avenir dysphasie ».

Il s'agit de permettre également, par ces interventions, que le SESSAD soit bien identifié, afin que les enfants présentant des troubles spécifiques du langage puissent être orientés au SESSAD dès l'âge de 4 ans. Enfin, il s'agira, au travers des actions de prévention et de ressource, de développer des modalités de co-étayage des situations en combinant les missions et compétences des différents acteurs et structures du territoire.

RENFORCER LES LIENS PARTENARIAUX ET INSTALLER UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE

Bien que des liens existent autour des situations d'enfants avec des acteurs de soin, de l'Education Nationale ou de dispositifs de droits commun, il n'y a pas eu de démarche pour formaliser des partenariats jusque-là. L'un des enjeux de 2024 sera de mieux rendre visible le SESSAD et ses actions, de mieux identifier les lieux de relai de soin et d'accompagnement avec lesquels conventionner pour un meilleur ancrage du SESSAD dans le maillage territorial.

²¹ PCO : plateforme de coordination et d'orientation

LISTE DES RÉDACTEURS

Ont participé à la rédaction de ce rapport :

Rédaction du rapport

Carole Malet, directrice

Contributions

Sonia FAVARD, éducatrice spécialisée

Justine PIERRON, orthophoniste

Eléanore O'BOYLE, pédopsychiatre

ANNEXES

DIAGNOSTICS DE L'EFFECTIF DES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SESSAD (CODES EN CIM 10)

Diagnostics des jeunes accompagnés codés en CIM 10		
Diagnostic principal	Diagnostics associés	Caractéristiques psycho-sociales
Trouble du développement de la parole et du langage	Mutisme électif ; Troubles spécifiques de l'acquisition de l'arithmétique	Difficultés liées à la séparation/divorce ; Absence d'un des membres de la famille ; Pression parentale inappropriée et autre défaut d'éducation ; Disparition décès d'un membre de la famille
Trouble du développement de la parole et du langage	Trouble anxieux sans précision ; Autre troubles des acquisitions scolaires	Surprotection parentale
Trouble du développement de la parole et du langage	Bégaiement ; Autre troubles des acquisitions scolaires	Surprotection parentale
Troubles envahissants du développement	Trouble du développement de la parole et du langage ; Autre troubles des acquisitions scolaires	Difficultés liées à l'analphabétisme et au faible niveau éducatif
Trouble du développement de la parole et du langage	Trouble spécifique de la lecture ; Trouble spécifique de l'acquisition de l'orthographe ; Troubles spécifiques de l'acquisition de l'arithmétique ; Trouble anxieux sans précision ; Perturbation de l'activité et de l'attention	Difficultés liées à l'analphabétisme et au faible niveau éducatif
Trouble du développement de la parole et du langage	Autre troubles des acquisitions scolaires; Trouble anxieux sans précision ; Rivalité dans la fratrie	Difficultés dans les rapports avec les parents/beaux-parents
Trouble du développement de la parole et du langage	Autre troubles des acquisitions scolaires; Perturbation de l'activité et de l'attention	Surprotection parentale
Trouble du développement de la parole et du langage	Rivalité dans la fratrie ; Autre troubles des acquisitions scolaires	Pression parentale inappropriée et autre défaut d'éducation
Trouble du développement de la parole et du langage	Autre troubles des acquisitions scolaires; Perturbation de l'activité et de l'attention	Difficultés liées à la séparation/divorce ; Absence d'un des membres de la famille;
Retard mental sans précision	Trouble du développement de la parole et du langage; Autre troubles des acquisitions scolaires;	Pression parentale inappropriée et autre défaut d'éducation
Trouble du développement de la parole et du langage	Enurésie non organique ; Autre troubles des acquisitions scolaires; Rivalité dans la fratrie ; Trouble spécifique mixte du développement ; Perturbation de l'activité et de l'attention	Difficultés liées à la séparation/divorce ; Difficultés liées à certaines situations psychosociales ; Difficultés dans les rapports avec les parents et beaux parents
Trouble du développement de la parole et du langage ; Réaction aigüe à un facteur de stress	Autre troubles des acquisitions scolaires; Perturbation de l'activité et de l'attention;	Difficultés liées à la vie en institution ; Education dans une institution ; Difficultés dans les rapports avec les parents et beaux-parents; Absence d'un

		des membres de la famille ; Difficultés liées à la séparation/divorce ; Soutien familial inadéquat
Trouble du développement de la parole et du langage	Trouble mixte des conduites et des émotions; Autre troubles des acquisitions scolaires; Perturbation de l'activité et de l'attention	Difficultés liées à la séparation/divorce ; Absence d'un des membres de la famille ; Soutien familial inadéquat ; Difficultés liées à certaines situations psychosociales
Troubles envahissants du développement	Trouble du développement de la parole et du langage sans précision ; Tics ;	
Trouble du développement de la parole et du langage	Autre troubles des acquisitions scolaires; Perturbation de l'activité et de l'attention	Absence d'un des membres de la famille, Difficultés liées à la séparation/divorce ;
Trouble du développement de la parole et du langage	Autre troubles des acquisitions scolaires	Difficultés liées à l'analphabétisme et au faible niveau éducatif
Trouble du développement de la parole et du langage	Trouble mixte des conduites et des émotions ; Angoisse de séparation de l'enfance	Difficultés liées à la séparation/divorce ; Absence d'un des membres de la famille, Soutien familial inadéquat ; Difficulté liée à une perte de relation affective durant l'enfance